

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018**

L'an **deux mille dix-huit** et le **quatorze** du mois **de décembre à 10 h 40**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **06 décembre 2018.**
Date d'affichage : **06 décembre 2018.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES - Serge VASELLI –

Etaient absents : M. Bernard BATIFOULIER – Lionel VOGEL –

Absents représentés :
M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –
M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. Henri COSENZA –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2018/56 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
« LA RABASSIERE »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs définit les règles de fonctionnement, la facturation et les inscriptions applicables à ces activités.

Il précise que maintenant que le conseil municipal a délibéré sur la mise en place du prix de chaque atelier proposé et de la gestion des bons Caf, il convient de modifier les articles du règlement intéressés et d'ajouter un article particulier concernant les nouvelles mesures RGPD.

Monsieur le Maire donne lecture de ce règlement intérieur corrigé et invite les conseillers municipaux à approuver les modifications apportées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du centre de loisirs « La Rabassière » telles que présentées par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO